

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 398 promulguant en C.FS.

n° 398

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1951

Date de publication
20 avril 1951

Date du numéro
1 mai 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N, SADOUL, Gouverner l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté local n° 247 Gu 8 mars 1951, portant classement de la recette des P.T.T. de Djibouti

Vull'arrêté n° 2-51 du 5 mars 1951 de M. le secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer y portant classement des recettes Ges P.T.T. de la France d'Outre-Mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Est promulgué 23 la Côte Française des Somalis l'arrêté n° 2-51 du 5 mars 1951, portant classement des bureaux des F.TT. des Territoires de la Fronce d'Outre-Mer. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout OÙ besoin. sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL,